



Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est la **s.a. Baubourg représentée par Mr Pierre-Paul BAUCHAU** ayant ses bureaux Rue de Florival 1a à 1390 Grez-Doiceau.

Les terrains concernés sont situés à la rue Le Croly à 1390 Grez-Doiceau et cadastrés 02 C 90E, 02 C 90G, 02 C 90H, 02 C 90L, 02 C 90N, 02 C 91V3.

Le projet est de type : **Construction de 7 maisons et rénovation de voiries avec création d'une aire de dégagement** et présente les caractéristiques suivantes :

Il s'agit de la construction groupée de 7 maisons pavillonnaires sur un terrain d'angle entre la rue des Genêts et Le Croly ainsi que la rénovation de ces voiries tout en prévoyant une nouvelle zone de dévoiement le long de la rue des Genêts pour faciliter le croisement de véhicules;

L'enquête publique est réalisée sur base de l'Art. D.IV.41 du CoDT - *Lorsque la demande de permis (...) comporte une demande de création, de modification ou de suppression de la voirie communale, l'autorité chargée de l'instruction de la demande soumet (...) la demande de création, de modification ou de suppression de la voirie communale à la procédure prévue aux articles 7 et suivants du décret du 06 février 2014 relatif à la voirie communale.*

Et de l'Art. R.IV.40-1. § 1er. du CoDT - *7° les demandes de permis d'urbanisation, de permis d'urbanisme ou de certificats d'urbanisme n°2 visées à l'article D.IV.41 ;*

L'enquête publique est ouverte du 21/12/2021 au 13/01/2022 à 12h00.

Vu les conditions sanitaires (Covid-19) et afin de préserver la santé de chacun, le dossier de demande de permis (plans et formulaires) est directement consultable sur le site de l'Administration communale.

Pour ce faire, vous devez cliquer sur ma commune / services communaux / urbanisme / annonce de projet.

La consultation des dossiers physiques est suspendue afin d'éviter un maximum les manipulations par plusieurs personnes et ce, conformément aux recommandations sanitaires. En cas de force majeure (impossibilité d'accéder à internet), veuillez prendre contact avec le service urbanisme par téléphone : 010/84.83.48, email : urbanisme@grez-doiceau.be

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 21/12/2021 au 13/01/2022 à 12h00 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Commune de GREZ-DOICEAU, Place Ernest Dubois 1 à 1390 GREZ-DOICEAU ;
- par télécopie au numéro 010/84.83.59 ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@grez-doiceau.be;

L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : Enquête publique – s.a. Baubourg représentée par Mr Pierre-Paul BAUCHAU (PU/2021/8045/AL).

Le Directeur général,

Y. STORMME



Le Bourgmestre,

P. VANDELEENE